



DINB - IDNB Structure de cotisation 2025

Membre retraité	Cotisation DINB	\$ 25.00
	Total:	\$ 25.00
Membre agréé	Cotisation DINB	\$ 452.16
	Cotisation IDCEC (HST# 80996 1717 RT 0001)	\$ 6.78
	Total:	\$ 458.94
Membre agréé non résident	Cotisation DINB	\$ 452.16
	Total:	\$ 452.16
Membre stagiaire	Cotisation DINB	\$ 256.00
	Cotisation IDCEC (HST# 80996 1717 RT 0001)	\$ 6.78
	Total:	\$ 262.78
Membre étudiant	Cotisation DINB	\$ 25.00
	Total:	\$ 25.00

La cotisation annuelle DINB pour les nouveaux membres agréés et stagiaires qui se joignent à l'Association en milieu d'année, sera revue au prorata selon l'échéancier suivant;

- Premier trimestre (janvier- mars) 100%
- Deuxième trimestre (avril - juin) 75%
- Troisième trimestre (juillet – septembre) 50%
- Quatrième trimestre (octobre - décembre) 25%

Si un membre change de catégorie d'adhésion en cours d'année, un crédit équivalent à la cotisation DINB déjà payée sera appliqué envers le paiement de la cotisation de la nouvelle catégorie d'adhésion. Le membre n'aura qu'à payer une partie du montant de la nouvelle cotisation calculé au prorata.

Toute cotisation pour toute catégorie est non remboursable. Aucun remboursement ne sera accordé à un membre qui désire mettre fin à son adhésion.

Frais additionnels: veuillez noter qu'une pénalité de 50 \$ sera ajoutée pour toute cotisation de renouvellement reçue après le **1 janvier 2025**.